



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) École élémentaire Curie - Bollène	
Rattachement administratif : EPEU Curie Bollène	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351-17 à D. 351-20. Circulaire N°DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017. Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013- 2017).
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Indemnités / remboursement de frais : Versement de l'indemnité 1914 (ISAE), soit 2550 euros/an NBI de 27 points
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titre exigé : CAPASH/CAPPEI Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
<p>L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.</p> <p>Le professeur des écoles, de préférence spécialisé, est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du directeur de l'école. Son service s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles consacrées à la formation, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire et de l'établissement médico-social.</p> <p>S'agissant d'une ouverture, l'enseignant bénéficiera avec l'ensemble des professionnels de l'unité</p>	

d'une formation commune afin de mettre à niveau les connaissances des personnels sur l'autisme, les spécificités liées à l'âge des élèves, les méthodes d'enseignement et d'interventions éducatives, et doit permettre de définir collectivement les bases de l'organisation fonctionnelle de l'UEEA.

L'enseignant pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collectifs et éducateurs). Il assure l'enseignement en lien avec les programmes scolaires et organise l'inclusion des élèves dans les classes de l'école.

Les missions essentielles de l'enseignant(e) sont :

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).
- partage et construit avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision,
- réalise avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.
- communique avec les familles sur le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- travaille en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- organise en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les PPS.
- contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant ;

Compétences attendues :

- Maîtrise didactique et pédagogique
- Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
- Concevoir et mettre en œuvre les adaptations pédagogiques ;
- Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
- Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme

Connaissances :

- Connaître l'école inclusive et les dispositifs dédiés.
- Connaître les troubles du spectre autistique
- Savoir répondre aux besoins des élèves avec autisme.
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

L'enseignant spécialisé, coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement exercera ses fonctions dans l'école élémentaire Curie de Bollène, au sein d'une équipe médicosociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation avant le 19 mai 2026 :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr